CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Entre la commune d'ANTHON représentée par son Maire et :

M demeurant à ANTHON

Adresse :

38280 ANTHON

Demande la mise à disposition :

a) la salle, la scène, l'office, le bar et les sanitaires

b) l'office, le bar et les sanitaires

A l'occasion de mariage, baptême, communion, anniversaire, repas familial, repas dansant, apéritif, etc...

La section de la salle des fêtes énoncée ci-dessus est mise à disposition :

Du :	jour	mois	année	heure
Au :	jour	mois	année	heure

Pièces justificatives de domicile :

Attestation d'assurance responsabilité civile remise par le demandeur
N° de contrat : Compagnie d'assurance :

Sommes remises par chèques séparés à la réservation :

- Montant de la location, soit : €
- Montant de la caution, soit deux chèques :
- Un chèque de caution : 300,00€
- Un chèque de caution : 150,00€

Encaissement après l'utilisation de la salle des fêtes.

Particularité : L'utilisation festive de la salle des fêtes est sur une journée. La deuxième est consacrée au nettoyage et au rangement (le repas en petit comité est toléré). Le non respect de cette particularité entraînera une majoration de 50% du montant de la location.
Les cas particuliers seront étudiés par la municipalité.

Le demandeur déclare avoir pris connaissance du règlement général et des consignes d'utilisation qui lui ont été remises et s'engage à les respecter.

L'utilisateur : **Le Maire :**
Lu et approuvé, Bon pour accord